

## PROVINCE DE QUÉBEC

### MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

24 janvier 2024

Lors de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi vingt-quatrième jour du mois de janvier deux mille vingt-quatre (24-01-2024) à compter de dix-neuf heures (19 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, étaient présents, les maires suivants :

- Monsieur Bernard Thompson, préfet et maire d'Héraultville
- Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Monsieur Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle;
- Madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles;
- Madame Rita Dufresne, mairesse de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives;
- Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin;

Étaient absents :

- Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite;
- Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Bernard Thompson, préfet et madame Nathalie Groleau, greffière-trésorière, est aussi présente.

#### **1. Ouverture de la séance**

Le préfet, monsieur Bernard Thompson, déclare l'ouverture de la séance à 19 h.

#### **2. Adoption de l'ordre du jour**

Re 24-01-01

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2023;
4. Adoption des comptes à payer;
5. Correspondance;
6. Embauche d'un directeur général adjoint;
7. Autorisation afin d'afficher d'un poste de technicien en évaluation foncière commercial;
8. Autorisation afin d'afficher d'un poste de technicien en évaluation foncière résidentiel;
9. Fonds Région Ruralité (FRR) :
  - a) Volet 2 – Soutien à la Compétence de développement local et régional:
    - i. Approbation des recommandations du Comité technique;

- ii. Autorisation de signer une entente sectorielle visant le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie;
- b) Volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale :
  - i. Approbation des recommandations du Comité de vitalisation;
- 10. Approbation des recommandations du Comité d'investissement commun (CIC);
- 11. Octroi d'un contrat pour l'entretien ménager du bâtiment administratif;
- 12. Autorisation de la remise en état de la peinture du pickup Ford;
- 13. Autorisation de migrer GOCité vers ArcGis Pro;
- 14. Village-Relais : demande d'appui;
- 15. Participation financière au gala Ose Entreprendre;
- 16. Honoraires professionnels à la Fédération québécoise des municipalités dans le cadre du litige impliquant l'UPA;
- 17. Adoption du règlement numéro 2023-193 concernant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation foncière à l'organisme responsable de l'évaluation;
- 18. Avis de conformité :
  - a) Municipalité d'Hérouxville :
    - i. Règlement numéro 205-2023 modifiant le règlement de lotissement;
    - ii. Règlement numéro 203-2023-01 modifiant le règlement de zonage;
  - b) Municipalité de Grandes-Piles :
    - i. Règlement numéro 580-UR-2023 modifiant le règlement de zonage;
- 19. Programme d'aide à la voirie locale :
  - a) Approbation du plan d'intervention;
  - b) Approbation de la reddition de comptes;
- 20. Parc industriel régional : Installation de panneaux d'accueil;
- 21. Territoires non organisés :
  - a) Adoption du règlement numéro 2023-195 modifiant le règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP);
  - b) Autorisation de faire le paiement final à Ponts Experts;
  - c) Octroi d'un contrat à MGEF pour l'enlèvement des approches du pont temporaire sur le chemin des Bêtes puantes;
- 22. Varia :
  - a) Participation au projet de minicentrale hydroélectrique - Énergie Matawak;
- 23. Questions de l'assemblée;
- 24. Levée de l'assemblée.

### **3. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 novembre 2023**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 22 novembre 2023 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Monsieur Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2023.

#### **4. Adoption des comptes à payer incluant les dépenses autorisées par délégation**

Deux (2) listes de comptes à payer ont été présentées au Conseil des maires.

##### **1<sup>re</sup> liste**

##### **M.R.C. DE MÉKINAC**

<b><u>Rémunération des employés (es) (10 semaines)</u></b>	<u>324 703.26</u>
--	-------------------

<b><u>Déplacement des employés (es)</u></b>	<u>1 278.52</u>
---	-----------------

##### **Fournisseurs de biens et services**

Telus Québec	572.26
Telus Mobilité	319.46
Télécommunications Xittel inc.	663.91
Hydro-Québec	4 479.82
Distribut'eau Plus	97.50
Servitech	1 044.07
Desjardins Frais de paie	481.60
Desjardins assurances collectives	10 196.85
9153-5773 Qc Inc. Robert Pronovost	1 341.38
RREMQ	17 992.86
Fournitures de bureau Denis	1 602.63
Energycycle	519 896.40
Direction de la Gestion de l'information foncière	515.00
Fujitsu Conseil Canada Inc.	394.77
Pluritec remb garantie	15 000.00
Petite caisse	556.10
Syndicat des employés municipaux du Québec	1 628.24
Carra	101.17
VISA :	
Informatique	4 156.71
Roadpost Canada	52.45
Registre foncier	9.00
Déplacements et congrès	585.32
Calendriers	846.58
Espace Mékinac	4 634.62
Tourisme	106.92
Plan de comm	1 241.72
Essence baux	75.01
Gilles Gauthier	1 000.00

Petite caisse	734.05
AMFM	100.00
Brûlerie Mékinac	729.83
Bassin Versant St-Maurice	300.00
RL Distributeur	391.35
Madame Nancy Duval	2 514.00
GSC Communication	377.12
Chez Jacob	303.94
Solidcad	1 034.77
URSLM	3 000.00
Boulangerie Germain	236.65
CDC Mékinac	110.00
MGEF	254 509.86
Zecs Mauricie (formation)	97.73
Novago Coop	71.73
GSC Communication	94.28
Ici Médias	1 378.55
Institut de Leadership	2 293.75
ADMQ	569.13
Quadient Canada Ltée	3 449.25
9124-0028 Qc Inc. Microgest Informatique	1 471.40
CTAM - Quote-part	31 479.00
Addénergie	883.87
Association des évaluateurs municipaux du Québec	114.98
Appartenance Mauricie	200.00
Centre bureautique Mauricie inc.	522.71
Claude Grenier ressources humaines inc.	2 846.78
COMBEQ	436.91
Centre de services scolaire de l'Énergie	5 538.25
Excavation Mékinac enr.	7 392.89
Accessoires d'alarme et d'incendie idées...fil	179.36
PG Solutions inc.	75 531.73
Régie des Incendies du Centre Mékinac	7 406.00
Régies des Incendies Vallée du St-Maurice	2 594.00
Tremblay Bois Mignault Lemay	11 181.20
Xerox	1 286.72

Total fournisseurs : 1 010 954.14

### **Comité social**

Bouffée d'air et fourchettes	32.99
Chambre de commerce de Mékinac	700.00
Municipalité de Ste-Thècle (location salle party Noël)	120.00

Total comité social: 852.99

**Programme de rénovation de l'habitat**

Service d'aide à l'Habitation 1 621.49

Total Rénovation de l'habitat : 1 621.49

**Service développement économique**

Lignée RR2 (Planches) 400.00

Chez Jacob (Actions agricoles) 848.52

Coop Novago (Projet calendrier) 74.78

Belle à Croquer (Calendrier) 4 180.49

Boulangerie Germain (Communauté entrepreneuriale) 1 706.23

Marc Journeault (Communauté entrepreneuriale) 1 734.28

Club des Aînés (Communauté entrepreneuriale) 287.44

Oze Publicité 350.67

Ferme Fraga Inc. (projet planches) 150.00

Jurismédia Inc. 1 210.12

Boulangerie Germain (Projet planches) 425.25

Total SDE : 11 367.78

**FLI/FLS**

9476-9841 Québec Inc. - FLI 5 000.00

9476-9841 Québec Inc. - FLS 5 000.00

Paul Corbeil notaire/Aides familiales de Mékinac - FLI Relève 33 375.00

Paul Corbeil notaire/Aides familiales de Mékinac - FLI 16 667.50

Paul Corbeil notaire/Aides familiales de Mékinac - FLS 16 667.50

Total FLI/FLS : 76 710.00

**Promotion touristique**

Tourisme Mauricie 649.61

Junior Tifo Consultant 546.13

Office tourisme foires congrès 335.35

Total tourisme : 1 531.09

**Activité de loisir/culture**

Centre d'hébergement de Sainte-Thècle 250.00

Ville de Saint-Tite	1 000.00
Municipalité de St-Séverin	300.00
Centre de loisirs de Saint-Adelphe	709.69
Les Éditions communautaires des Chenaux	574.88

Total Loisir/Culture : 2 834.57

### **MAE**

Tourisme Mauricie	10 500.00
Tissus et décor Martine Richard	31.40
CTAM	1 108.94
Municipalité de Grandes-Piles	500.00

Total MAE : 12 140.34

### **Plan de communication**

Icimédias	1 086.51
Femmes de Mékinac	80.00
Les Éditions communautaires des Chenaux	574.88

Total Plan de comm : 1 741.39

### **Espace Mékinac**

Coop Novago	5.50
Batterie Mauricie	23.18
9149-7818 Québec Inc.	7 358.40
Miels & forêts (vente EM)	25.00
Lignée RR2 (Vente EM)	165.05
Belitec	678.35
Belle à croquer (vente EM)	498.42
Sono & disco JFB Enr	1 293.46
Microbrasserie À la fût	135.08
Bad Boy Design	46.85

Total Espace Mékinac : 10 229.29

### **Fonds région ruralité volet 2**

Festi-Volant Grandes-Piles	1 000.00
Centre de loisirs de Saint-Adelphe	1 000.00
9476-9841 Québec Inc.	10 000.00
Municipalité de Saint-Adelphe	40 926.00

Femmes de Mékinac	1 000.00
Service incendie du secteur Est de Mékinac	3 300.00
Association Nature inc. Zec Chapeau-de-Paille	50 000.00

Total FRR2 : 107 226.00

### **Fonds région ruralité volet 3**

Absolu	7 875.79
--------	----------

Total FRR3 : 7 875.79

### **Fonds région ruralité volet 4**

Mékinac Noël chez nous	10 717.00
Zélia Galerie	8 316.00
Festival Western	12 840.00
Coop Solidarité de Mékinac	1 865.00

Total FRR4 : 33 738.00

### **CEM**

Ôze publicité	120.72
Lignée RR2	376.25

Total CEM : 496.97

### **Accueil et Nouveaux Arrivants**

Ôze publicité	2 588.67
Maison des familles de Mékinac (SQRI)	1 801.60
Développement Mauricie	300.90

Total Accueil : 4 691.17

### **Cour municipale**

Purolator	133.36
Le Code Ducharme	152.25
Lambert Therrien avocats	2 242.01
Ministre des Finances	19 116.00
PG Solutions Inc.	5 674.01
Duval, l'Espérance, Kpanake Huissiers de justice inc.	56.28
Carpentier, Huissiers de justice	673.29

Denis Carpentier	200.00
QTMG Beaudet Huissiers de justice	103.37
SAAQ	80.22
Remboursement constat 806922196 trop payé	48.00

Total Cour municipale : 28 478.79

### **Baux de villégiature**

Harnois Énergies	87.17
Association Nature	90 000.00
Municipalité de Trois-Rives	71 100.00
Municipalité de Ste-Thècle	35 600.00
Municipalité de St-Roch-de-Mékinac	25 929.00
Municipalité de Grandes-Piles	9 564.00
Graphica Impression inc.	384.30

Total Baux de villégiature : 232 664.47

**Grand total : 1 871 136.05**

### **Parc industriel**

Hydro-Québec	32.26
Émondage RB	3 404.41
Les Excavations Jovanex	2 912.70

Total Parc industriel : 6 349.37

### **TNO Mékinac**

Entreprises Maxime Gauthier	16 311.04
Sépaq	2 664.55
Tremblay Bois Mignault Lemay	1 295.00
Érablière Grand'Anse Inc.	574.88

Total TNO : 20 845.47

### **2<sup>e</sup> liste**

#### **M.R.C. DE MÉKINAC**

**Déplacements des maires (inclus internet - 40 \$ / mois)** 1 388.02

**Déplacements des employés** 19.98

**Rémunération des maires** 10 423.73

**Fournisseurs de biens et services**

Télus	241.47
RREMQ	16 393.38
Télécommunications Xittel	656.76
FQM	20 658.54
Syndicat régional des employés municipaux du Québec	1 534.91
Boulangerie Germain	1 471.04
Batterie Mauricie	23.18
Desjardins assurances collectives	12 216.95
Carra	101.17
Microgest Informatique	6 064.86
Distribut'eau Plus	42.00

Total Fournisseurs de biens et services: 59 404.26

**Fonds région ruralité volet 2**

UPA Mauricie 4 354.00

Total FRR2 : 4 354.00

**MAE**

Zigazou 360.10

Total MAE : 360.10

**Service développement économique**

Marie-France Bourassa (calendriers) 660.00

Association des communicateurs municipaux du Québec 333.43

Total SDE : 993.43

**Plan de communication**

Icimédias 378.27

Total Plan de comm : 378.27

### Loisirs et culture

Maison des familles de Mékinac	21 822.57
--------------------------------	-----------

Total Plan de comm : 21 822.57

### Promotion touristique

Absolu	689.85
--------	--------

Total tourisme : 689.85

### Cour municipale

#### Remboursement d'amendes:

Ville de St-Tite	15 255.07
Municipalité de Ste-Thècle	2 110.00
Municipalité de St-Séverin	790.00
Municipalité de St-Roch-de-Mékinac	699.03
Municipalité de Lac-aux-Sables	1 810.46
Municipalité de Hérouxville	4 696.00
Municipalité de St-Adelphe	1 105.00
SAAQ	30.66
Carpentier huissiers	209.39
BAVAC	7 303.00

Total Cour municipale : 34 008.61

### Baux de Villégiature

Remb client Jean Boisvert	124.00
---------------------------	--------

Total Baux : 124.00

**Grand total : 133 966.82**

### TNO DE MÉKINAC

MRC Mékinac - PG solutions	2 194.60
MRC Mékinac - boues et enfouissements	2 014.00
Association propriétaires Rive Ouest St-Maurice	2 995.23

Total TNO : 7 203.83

Je, soussignée, Nathalie Groleau, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses ci-jointes projetées par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac en date du 24 janvier 2024.

Nathalie Groleau  
Greffière-trésorière

Re 24-01-03

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser le paiement des comptes figurant sur les listes du 24 janvier 2024 totalisant 2 005 102.87 \$ pour la MRC, 6 349.37 \$ pour le parc industriel régional et de 28 048.83 \$ pour les TNO.

### **5. Correspondance**

La greffière-trésorière fait la lecture de la correspondance suivante :

- Avis de conformité de la ministre Andrée Laforest concernant l'adoption du règlement 2023-190 en date du 21 décembre 2023;
- Accusé réception concernant notre résolution 23-08-201 relativement aux modalités d'application du PAVL, volet Entretien;
- Désignation de la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac comme candidate pour le programme de Village-relais;
- Le ministre de la Sécurité publique nous informe de la signature de l'entente relative aux services de la SQ par toutes les parties;
- Schéma de couverture de risques de la MRC : Jean Savard nous informe que puisque notre schéma n'a pas été révisé au cours de la 6<sup>e</sup> année suivant la date de son entrée en vigueur conformément à la Loi, nous ne pouvons bénéficier de l'exonération de responsabilité jusqu'à un nouveau schéma soit en vigueur;

### **Schéma de couverture de risques de la MRC : exonération de la responsabilité**

CONSIDÉRANT que le 17 février 2016, le conseil des maires de la MRC de Mékinac autorisait, par sa résolution 16-02-15, la réalisation des travaux de révision du schéma de couverture de risque en incendie (SCRI);

CONSIDÉRANT que la résolution 18-06-107 adopte une proposition pour une entente de service pour l'élaboration du schéma de couverture de risque en incendie;

CONSIDÉRANT qu'une entente relative à la révision du schéma de couverture de risques en incendie entre la MRC de Mékinac et la Régie des incendies du Centre-Mékinac a été conclu le 18 septembre 2018;

CONSIDÉRANT les délais supplémentaires des procédures occasionnés par la COVID-19;

CONSIDÉRANT que le projet du SCRI a été déposé le 20 août 2020 au conseiller #1 en sécurité incendie pour fins d'analyse et qu'une demande de correction a été demandé;

CONSIDÉRANT que le 4 juin 2021, la MRC a retourné une version corrigée au ministère de la Sécurité publique (MSP);

CONSIDÉRANT que le 24 août 2021, la MRC a fourni un complément d'informations;

CONSIDÉRANT que le conseiller #1 est remplacé le 3 décembre 2021 par le conseiller #2 par intérim demandant de nouvelles modifications au projet du SCRI;

CONSIDÉRANT que la MRC a modifié son projet tel que demandé et a fait les démarches afin de faire adopter son projet du SCRI tel que demandé par le conseiller #2;

CONSIDÉRANT que le conseiller #2 par intérim est remplacé par la conseillère #3 le 13 septembre 2022 demandant de nouveau de nouvelles modifications au projet du SCRI;

CONSIDÉRANT que la MRC a corrigé une fois de plus et déposé pour fins d'analyse son projet du SCRI tel que demandé par la conseillère #3;

CONSIDÉRANT que la conseillère #3 est remplacé par la conseillère #4 par intérim le 20 décembre 2023 et que le projet du SCRI est toujours en analyse jusqu'à ce jour;

Re 24-01-04

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que le ministère de la Sécurité publique considère les délais énumérés ci-haut et de reconnaître que l'autorité régionale et les municipalités locales qui en font partie, puissent bénéficier de l'exonération de responsabilité jusqu'à l'adoption du nouveau schéma.

- Volet 3 programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières : un montant de 10 000 \$ sera déposé, représentant le remboursement des frais pour des activités de formation autres que Pompier 1 et 2;
- Projet PDAAM-MIAM – Planches découvertes gourmandes : paiement final de 1 323.75\$;
- Résolution 198-11-2023 de la municipalité de St-Irène concernant une demande au MAMH pour la révision de certaines modalités du programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023;

**Appui à la municipalité de St-Irène : Demande au MAMH pour la révision de certaines modalités du programme d'infrastructures municipales (PRIMEAU) 2023**

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la municipalité de Sainte-Irène par sa résolution numéro 198-10-2023;

CONSIDÉRANT que le PRIMEAU 2023 est entré en vigueur en avril 2023, prend fin le 31 mars 2023 et vise la réalisation de travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures municipales d'eau potable et d'eaux usées;

CONSIDÉRANT que l'aide financière du PRIMEAU 2023 pour le renouvellement des conduites est calculée sur la base d'un montant forfaitaire par mètre linéaire de conduites à réhabiliter ou à remplacer;

CONSIDÉRANT que les travaux techniquement complexes sur le territoire des municipalités de plus de 10 000 habitants (selon le décret de population en vigueur au moment de la réception de la demande au ministère) sont admissibles à une aide financière supplémentaire;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de lien entre la complexité des travaux et le nombre d'habitants d'une municipalité;

CONSIDÉRANT que le programme PRIMEAU 2023 ne permet pas le cumul des aides financières lors du renouvellement des conduites;

CONSIDÉRANT que les maires de la MRC de Mékinac partagent les revendications soulevées par le conseil de la municipalité de Sainte-Irène;

Re 24-01-05

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires :

- D'appuyer la résolution numéro 198-10-2023 de la municipalité de Sainte-Irène;
- De demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation :
  - de rendre les municipalités et villes de moins de 10 000 habitants admissibles à l'aide financière supplémentaire pour des travaux techniquement complexes ou permettre de demander l'aide supplémentaire en justifiant les travaux complexes;
  - de permettre le cumul des aides financières PRIMEAU 2023 et TECQ dans un même tronçon, et ce, afin de financer les infrastructures qui ne sont pas prises en charge par le PRIMEAU 2023 dans le tronçon et ainsi diminuer l'impact financier sur le citoyen;
- Résolution CM-11-531-2023 de la MRC Matawinie concernant une demande d'appui pour l'amélioration du régime minier;
- Résolution 2023-249 de la MRC du Granit concernant une demande d'appui pour la dénonciation des impacts de la Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels;
- Résolution CM-04-185-2023 de la MRC de Matawinie concernant le projet de règlement 235-2023 ayant pour but de modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'agrandir la grande affectation urbaine de la municipalité de St-Come;
- Résolution CM-11-529-2023 de la MRC de Matawinie et résolution 2024-01-29 de la MRC Jardins-de-Napierville, en appui à la nôtre concernant les modalités d'application du PAVL;

#### **Dépôt de la correspondance**

Re 24-01-06

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser le dépôt de la correspondance.

#### **6. Embauche d'un directeur général adjoint**

CONSIDÉRANT la résolution 23-11-271 autorisant la création d'un nouveau poste de directeur général adjoint;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection à la suite des entrevues de sélection tenues le 23 janvier;

Re 24-01-07

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires, de confirmer l'embauche de monsieur Mikael Boucher et de le nommer directeur

général adjoint et greffier-trésorier adjoint de la MRC de Mékinac, conformément à l'article 184 du Code municipal du Québec, et ce, aux conditions établies dans la lettre d'embauche.

#### **7. Autorisation afin d'afficher d'un poste de technicien en évaluation foncière commercial**

CONSIDÉRANT qu'un technicien en évaluation foncière commercial prévoit prendre sa retraite au cours de l'année 2024 et qu'il doit être remplacé afin de répondre au besoin d'effectifs du service de l'évaluation;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir son remplacement et la formation de la nouvelle personne à embaucher;

Re 24-01-08

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de permettre l'affichage d'un poste de technicien à l'évaluation foncière (commercial).

#### **8. Autorisation afin d'afficher d'un poste de technicien en évaluation foncière résidentiel**

CONSIDÉRANT qu'un technicien en évaluation foncière résidentiel prévoit prendre sa retraite au cours de l'année 2024 et qu'il doit être remplacé afin de répondre au besoin d'effectifs du service de l'évaluation;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir son remplacement et la formation de la nouvelle personne à embaucher;

Re 24-01-09

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de permettre l'affichage d'un poste de technicien à l'évaluation foncière (résidentiel).

#### **9. Fonds Région Ruralité (FRR) :**

##### **a) Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC :**

##### **i. Adoption des recommandations du comité technique**

CONSIDÉRANT les recommandations du comité technique du FRR – Volet 2, relatives aux investissements dans le cadre de la politique de soutien au développement des projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie du FRR – Volet 2;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 24-01-10

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'entériner les décisions du comité pour les dossiers suivants, le tout aux conditions établies au protocole d'entente :

Aménagement de structures sportives de St-Séverin **FRR-L-24-01**  
Municipalité de St-Séverin  
103 000 \$ ou maximum 80% des coûts liés au projet

Skate park Saint-Tite **FRR-L-24-02**  
Municipalité de St-Tite

60 000 \$ ou maximum 80% des coûts liés au projet

**ii. Fonds Région Ruralité (FRR) : Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC : Autorisation de signer une entente sectorielle visant le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie**

CONSIDÉRANT QUE le développement des secteurs agricole et agroalimentaire est une priorité pour la région de la Mauricie;

CONSIDÉRANT QUE l'engagement des acteurs du milieu agricole et agroalimentaire autour d'une vision commune de développement permet d'accroître les retombées pour le secteur;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales, le ministère de l'Emploi, la fédération de l'UPA de la Mauricie, les MRC de Maskinongé, des Chenaux, de Mékinac, la ville de Shawinigan, la ville de La Tuque, la ville de Trois-Rivières, IDÉ Trois-Rivières et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation conviennent de mettre en commun leur expertise et leurs ressources afin de contribuer à la mise en œuvre d'une entente sectorielle de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire;

CONSIDÉRANT QUE cette entente est d'une durée de trois ans;

Re 24-01-11

Monsieur Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que la MRC de Mékinac accorde une contribution financière de 11 000\$ par année, pour une somme totale de 33 000 \$ à l'Entente sectorielle de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie et autorise le préfet, Bernard Thompson, à signer tous les documents relatifs à l'Entente sectorielle de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie.

**b) Volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale :**

**i. Approbation des recommandations du Comité de vitalisation**

CONSIDÉRANT les recommandations du comité vitalisation du FRR – Volet 4, relatives aux investissements dans le cadre de l'entente concernant le Fonds Régions et Ruralité, volet 4 - soutien à la vitalisation (FRR - volet 4) et suivant les règles de fonctionnement du comité établies;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 24-01-12

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'entériner les décisions du comité de vitalisation pour les dossiers suivants, le tout aux conditions établies au protocole d'entente et d'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Groleau à signer les documents afférant au projet précité au nom de la MRC de Mékinac :

Rénovation et mise à niveau de bâtiments **FRRV4-24-01**

Les villages étudiants inc.

100 000 \$

Formation en milieu scolaire pompiers volontaires **FRRV4-24-02**  
Régie des incendies du Centre Mékinac  
100 000 \$

#### **10. Comité d'investissement commun (CIC) : approbation des recommandations**

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement commun, lors de la réunion du 22 janvier 2024, relativement aux investissements dans les entreprises de Mékinac dans le cadre de la politique d'investissement FLI/FLS et de la politique FRR – Volet 2 entreprises privées;

Le CIC recommande la radiation des soldes de prêt, à la suite de la faillite de 2 entreprises;

Re 24-01-13

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'entériner les décisions du CIC et de radier les soldes de prêts suivants :  
Xylo-Carbone : FLI 11 301.27 \$ - FLS 12 097.49\$;  
Ébénisterie Alain Rhéaume inc. : FLI 10 939.38\$ - FLS 11 015.35\$

#### **11. Octroi d'un contrat pour l'entretien ménager du bâtiment administratif**

CONSIDÉRANT que l'entreprise d'entretien ménager Hygiène Nancy Duval ne satisfait pas aux exigences spécifiées au contrat;

CONSIDÉRANT les deux (2) soumissions reçues pour l'entretien ménager du bâtiment administratif de la MRC de Mékinac;

Re 24-01-14

Monsieur Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de résilier le contrat octroyer à Hygiène Nancy Duval et d'accepter l'offre soumise par Les Entreprises André Baker, pour l'entretien du bâtiment administratif de la MRC de Mékinac au montant total de 30 200 \$ plus taxes pour la période du 1 février 2024 au 31 janvier 2025.

#### **12. Autorisation de la remise en état de la peinture du pickup Ford**

CONSIDÉRANT que la carrosserie du camion de la MRC se détériore;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

Re 24-01-15

Madame Rita Dufresne, mairesse de Saint-Roch-de-Mékinac propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser la remise en état de la peinture (carrosserie) du pickup Ford de la MRC et d'octroyer le contrat à Michel Moreau carrossier au montant de 5 500\$.

#### **13. Autorisation de migrer GOcité vers ArcGis Pro**

CONSIDÉRANT que ESRI Canada ne supportera plus ArcGis Desktop et ce logiciel est un outil important pour la géomatique;

CONSIDÉRANT que l'application GOcité devra être développée afin de migrer vers ArcGIS Pro;

CONSIDÉRANT que cette migration s'effectuera en deux phases;

CONSIDÉRANT que les efforts anticipés excèdent le budget prévu pour les travaux d'évolution du progiciel GOCité;

CONSIDÉRANT que l'estimation de la part de la MRC de Mékinac, fournie par le groupe GOCité et Fujitsu, s'élève à environ 2 600 \$ sur un budget total de 528 300 \$;

CONSIDÉRANT la demande d'engagement du groupe GOCité et Fujitsu;

Re 24-01-16

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de confirmer la poursuite de notre partenariat avec le groupe GOCité et Fujitsu et de s'engager à assumer sa quote-part du montant à financer pour la réalisation de la migration selon le montant qui sera établi par les propositions de service de Fujitsu.

#### **14. Village-Relais : demande d'appui**

CONSIDÉRANT que le Programme Village-relais élaboré par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), lequel favorise le développement économique et touristique, tout en ayant comme premier objectif, d'accroître la sécurité routière, où sont offerts des lieux d'arrêt à des fins de repos et de services;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-12-360 de la municipalité de Sainte-Thècle, signifiant à la MRC de Mékinac sa volonté de joindre le réseau des Villages-relais;

CONSIDÉRANT que la municipalité compte moins de 10 000 habitants;

CONSIDÉRANT que la municipalité possède les services de base pour se qualifier comme Village-relais;

CONSIDÉRANT le positionnement stratégique de la municipalité et sa volonté d'obtenir l'accréditation;

CONSIDÉRANT que la municipalité démontre son intérêt à devenir un Village-relais;

Re 24-01-17

Madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de présenter la municipalité de Sainte-Thècle comme une municipalité désireuse d'adhérer au Programme Village-relais du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

#### **15. Participation financière au gala Ose Entreprendre**

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier de OSEntreprendre Mauricie;

CONSIDÉRANT que le comité du Défi OSEntreprendre est déjà à pied d'œuvre pour organiser, en Mauricie, le 26<sup>e</sup> Défi OSEntreprendre;

CONSIDÉRANT que le Défi OSEntreprendre est un grand mouvement québécois qui fait rayonner les initiatives entrepreneuriales de Mékinac;

CONSIDÉRANT le plan de visibilité offert;

Re 24-01-18

Madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de participer pour une somme de 600 \$ à Défi OSEntreprendre Mauricie et devenir commanditaire Bronze pour cette occasion.

**16. Honoraires professionnels à la Fédération québécoise des municipalités dans le cadre du litige impliquant l'Union des producteurs agricoles**

CONSIDÉRANT la correspondance du 14 décembre 2023, de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) concernant la répartition des frais encourus dans les dossiers impliquant l'Union des producteurs agricoles (UPA);

Re 24-01-19

CONSIDÉRANT que la part de la MRC s'élève à la somme de 1 063.52 \$ taxes incluses; Monsieur Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de verser la somme de 1 063.52 \$ pour les honoraires professionnels de la FQM dans le cadre du litige impliquant l'UPA.

**17. Adoption du règlement numéro 2023-193 concernant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation foncière à l'organisme responsable de l'évaluation**

ATTENDU QUE la procédure de révision administrative prévoit, un recours devant le tribunal administratif du Québec (TAQ) doit être précédé d'une demande de révision adressée à l'organisme municipal responsable de l'évaluation;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 138.3 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., chapitre F-2.1) l'évaluateur saisi d'une demande de révision doit vérifier le bien-fondé de la contestation, et doit, avant l'expiration du délai prévu à l'article 138.4 de ladite Loi, faire, au demandeur, une proposition écrite de la modification au rôle ou l'informer par écrit qu'il n'y a aucune modification à proposer, et doit motiver sa décision;

ATTENDU QUE l'article 263.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., chapitre F-2.1) permet à l'organisme municipal responsable de l'évaluation d'adopter un règlement pour obliger le dépôt d'une somme d'argent en même temps que la demande de révision le concernant, et pour fixer un tarif à cet effet;

Re 24-01-20

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que le présent règlement soit adopté.

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

L'organisme responsable de l'évaluation est la MRC de Mékinac.

**ARTICLE 3**

Une demande de révision peut être déposée dans les situations suivantes :

- 1) Dépôt du rôle d'évaluation suivi de l'expédition d'un avis d'évaluation au propriétaire;
- 2) Modification du rôle effectuée par certificat, suivie de l'expédition d'un avis de modification;
- 3) Avis de correction d'office adressé par l'évaluateur au propriétaire, pour l'informer d'une correction projetée;
- 4) Modification du rôle non effectuée par l'évaluateur, malgré un événement qui aurait requis une telle modification.

#### **ARTICLE 4**

Le délai prescrit pour déposer une demande de révision dans les situations mentionnées à l'article 3 est le suivant :

La plus tardive des échéances entre :

- ° Avant le premier mai qui suit l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation;
- ° Soixante (60) jours suivant l'envoi de l'avis ou cent vingt (120) jours s'il s'agit d'une unité de plus de 3 000 000 \$.

#### **ARTICLE 5**

Pour être recevable, la demande de révision devra :

- 5.1 Être rédigée sur le formulaire prescrit à cette fin par le ministre;
- 5.2 Être déposée en personne ou par courrier, au bureau de la MRC de Mékinac, 560, rue Notre-Dame, St-Tite, Québec, G0X 3H0 ou par courriel à l'adresse suivante : [mrcmekinac@mrcmekinac.com](mailto:mrcmekinac@mrcmekinac.com), et ce, avant la date prescrite mentionnée à l'article 4;
- 5.3 Être accompagnée du paiement du tarif, prévu à l'article 7, selon une des modalités suivantes : Chèque, argent comptant, carte de débit ou par virement Interac;

#### **ARTICLE 6**

Le formulaire de demande de révision pourra être obtenu au bureau de la MRC de Mékinac à l'adresse mentionnée à l'article 5.2.

#### **ARTICLE 7**

La somme appropriée (tarif) est celle qui correspond, dans le tableau qui suit, à la fourchette dans laquelle se situe la valeur inscrite au rôle d'évaluation concerné :

<b>Valeur foncière d'évaluation</b>	<b>Tarif par unité</b>
Moins de 500 000 \$	86,00 \$
De 500 001 \$ à 2 000 000 \$	344,00 \$
De 2 000 001 \$ à 5 000 000 \$	574,00 \$
Plus de 5 000 001 \$	1 149,00 \$

La somme déposée est non-remboursable

Advenant le cas où l'évaluateur n'a pas fourni de réponse de révision au contribuable, dans le délai prescrit par la Loi, la somme versée au moment du dépôt de la demande de révision sera remboursée au demandeur.

#### **ARTICLE 8**

La demande de révision de l'évaluation devra nécessairement précéder le dépôt d'une plainte au Tribunal administratif du Québec (TAQ), conformément à l'article 138.5 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., chapitre F-2.1).

#### **ARTICLE 9**

Dans le cas où une demande de révision touche plusieurs unités d'évaluation, la personne qui désire faire une demande de révision doit remplir une demande pour chaque unité d'évaluation identifiée par un numéro de matricule et acquitter les sommes appropriées pour chaque unité.

#### **ARTICLE 10**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi et abroge le règlement 2019-176 et tout autre règlement incompatible.

#### **18. a) Avis de conformité : Municipalité d'Hérouxville**

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Hérouxville a transmis à la MRC, pour approbation, comme prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) les règlements suivants :

- Règlement numéro 205-2023 modifiant le règlement de lotissement;
- Règlement numéro 203-2023-01 modifiant le règlement de zonage;

Re 24-01-21

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve :

- Règlement numéro 205-2023 modifiant le règlement de lotissement;
- Règlement numéro 203-2023-01 modifiant le règlement de zonage;

et autorise la greffière-trésorière, madame Nathalie Groleau, à délivrer un certificat de conformité.

#### **18. b) Avis de conformité : Municipalité de Grandes-Piles**

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Grandes-Piles a transmis à la MRC, pour approbation, comme prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) le règlement suivant :

- Règlement numéro 580-UR-2023 modifiant le règlement de zonage;

Re 24-01-22

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve :

- Règlement numéro 580-UR-2023 modifiant le règlement de zonage;

et autorise la greffière-trésorière, madame Nathalie Groleau, à délivrer un certificat de conformité.

**19. a) Programme d'aide à la voirie locale : Approbation du plan d'intervention**

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a pris connaissance des modalités d'application du volet Plan d'intervention (PI) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a pris connaissance du plan d'intervention réalisé par la firme Pluritec Ité, et qu'elle le considère comme étant conforme au regard des critères d'appréciation de ce volet et qu'il devient le plan d'intervention;

Re 24-01-23

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'approuver le plan d'intervention préparé par la firme Pluritec, tel que déposé.

**19. b) Programme d'aide à la voirie locale : Approbation de la reddition de comptes**

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a pris connaissance des modalités d'application du volet Plan d'intervention (PI) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a obtenu une aide financière au démarrage de 45 000 \$;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a obtenu une aide financière à l'élaboration de 322 513 \$ incluant les taxes nettes;

CONSIDÉRANT que la firme de génie-conseil Pluritec a déposé deux avenants en cours de mandat afin d'ajuster les quantités de ponceaux et de structures de plus de 4.5 m d'ouverture;

CONSIDÉRANT que les deux avenants totalisent 58 741 \$ incluant les taxes nettes;

CONSIDÉRANT que le contrat total s'élève à 381 254 \$ incluant les taxes nettes;

CONSIDÉRANT que le versement du solde de l'aide financière maximale de 225 759 \$, incluant les taxes nettes, sera effectué après l'approbation du plan d'intervention et de la reddition de comptes par le Ministère;

CONSIDÉRANT que le solde de l'aide financière maximale de 225 759 \$, incluant les taxes nettes, ne couvre pas l'entièreté de la dépense, qu'un montant d'aide financière supplémentaire de 58 741 \$ est à prévoir;

CONSIDÉRANT que le chargé de projet de la MRC de Mékinac, monsieur Carl Jutras représentait cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier, et ce jusqu'au 8 décembre 2023;

Re 24-01-24

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que le conseil :

- autorise la présentation d'une demande d'aide financière bonifiée pour les travaux admissibles;
- confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;
- certifie que madame Nathalie Groleau, directrice générale est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministère des Transports.

## **20. Parc industriel régional : Installation de panneaux d'accueil**

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite améliorer la visibilité et les indications du parc industriel régional par l'installation de panneaux d'affichage le long de la route 153;

CONSIDÉRANT que la MRC a obtenu l'autorisation de la CPTAQ afin d'installer d'un panneau d'affichage sur le lot 4 401 381 cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que la MRC a obtenu de Meuble Jacob l'autorisation afin d'installer le deuxième panneau d'accueil;

CONSIDÉRANT la proposition de Lumicom;

Re 24-01-25

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser l'achat et l'installation de panneaux d'accueil lumineux au coût d'environ 30 000 \$ excluant les taxes. Cette somme sera prise à même le budget du plan de communication.

## **21. Territoires non organisés :**

### **a) Adoption du règlement numéro 2023-195 modifiant le règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP)**

CONSIDÉRANT le règlement 2020-178 intitulé modifiant le règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP);

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la SPA Mauricie et la MRC concernant l'application de la section 8 du RHSPPPP;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les tarifs pour les licences à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024;

Re 24-01-26

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter le règlement 2023-195 modifiant le règlement harmonisé sur la sécurité

publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP) et il est, par ce règlement, statué et décrété ce qui suit, à savoir :

**Article 1 :** Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci;

**Article 2 :** L'annexe C est modifiée afin que le coût de l'enregistrement annuel se lise comme suit :

- 35 \$ pour une licence d'un animal stérilisé (avec preuve)
- 55 \$ pour une licence d'un animal non stérilisé
- 12 \$ pour les frais de retard

**Article 3 :** Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

#### **b) Autorisation de faire le paiement final à Ponts Experts**

CONSIDÉRANT les travaux effectués par Ponts Experts, pour l'installation de pont temporaire au-dessus de la rivière des Bêtes puantes;

CONSIDÉRANT la facture finale de Ponts Experts;

Re 24-01-27

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de verser la somme de 39 750\$ plus taxes à Ponts experts pour les travaux réalisés sur la rivière des Bêtes puantes.

#### **c) Octroi d'un contrat à MGEF pour l'enlèvement des approches du pont temporaire sur le chemin des Bêtes puantes**

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'enlèvement du pont temporaire des travaux doivent être effectués pour l'enlèvement des approches;

CONSIDÉRANT la soumission de MGEF pour ces travaux;

Re 24-01-28

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'octroyer le contrat pour l'enlèvement des approches du pont temporaire à MGEF pour un montant de 14 292.50 \$ plus taxes.

#### **22. a) Participation au projet de minicentrale hydroélectrique - Énergie Matawak**

CONSIDÉRANT que la MRC de Matawinie, le Conseil des Atikamekw de Manawan et la première nation des pekuakamiulnuatsh (Énergie Matawak) souhaitent réaliser un projet de minicentrale hydroélectrique 100 % communautaire de 20 mégawatts de puissance;

CONSIDÉRANT que la construction de la minicentrale électrique s'intégrera au barrage Matawin exploité par Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT que la rive Est du barrage se retrouve dans les territoires non organisés de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que par son schéma d'aménagement révisé la MRC de Mékinac souhaite mettre davantage au profit de la collectivité les ressources de son immense territoire;

Re 24-01-29

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'informer Énergie Matawak de son intérêt à devenir partenaire au projet de minicentrale hydroélectrique sur le Barrage Matawin. Le pourcentage de participation de la MRC de Mékinac sera discuté avec les partenaires confirmés d'Énergie Matawak.

**23. Questions de l'assemblée**

Une vingtaine de personnes sont présentes et questionnent le conseil sur le projet d'éoliennes.

**24. Levée de l'assemblée**

Re 24-01-30

Madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de lever la séance.

---

Préfet

---

Greffière-trésorière